CONSENTEMENT LIBRE ET ÉCLAIRÉ



C'EST QUOI LE CONSENTEMENT ?

Pour être soigné, le professionnel de santé doit me demander mon accord.

- Consentement = je dis oui.
- Libre = je décide sans pression.
- Éclairé = j'ai eu toutes les informations utiles et je les ai comprises.

QUELLES INFORMATIONS DOIVENT M'ÊTRE DONNÉES ?

Le professionnel doit m'expliquer :

Les médicaments proposés

Les soins possibles

Ce qui peut arriver pendant les soins

Ces informations m'aident à choisir ce qui est bon pour ma santé.

JE PEUX CHANGER D'AVIS

À tout moment, je peux dire oui ou non.
Parfois, je dois signer un papier pour dire que je suis d'accord.

SI JE NE DONNE PAS MON ACCORD

Cela veut dire que je refuse les soins.

SI JE NE PEUX PAS DONNER MON CONSENTEMENT

Cela peut arriver si :

- je suis trop malade,
- j'ai un accident grave.

Dans ce cas, le professionnel peut demander à ma personne de confiance, à ma famille ou un proche. Il peut également me soigner sans attendre si ma vie est en danger.

SI J'AI MOINS DE 18 ANS

Ce sont mes parents ou mon tuteur qui décident.

Ils doivent parler avec moi avant de prendre la décision.

SI JE SUIS SOUS TUTELLE OU CURATELLE

C'est moi qui donne mon consentement.
Si je ne peux pas m'exprimer, c'est mon tuteur qui donne l'accord.